

Vœu relatif aux carences de la Ville de Paris dans la protection des habitant-es du 14^e arrondissement face aux fortes chaleurs

Considérant que les vagues de chaleur frappent Paris plus tôt, plus souvent et plus fort, comme le confirme la vigilance orange canicule déclenchée dès la fin du mois de mai 2026 ;

Considérant que cet épisode de chaleur exceptionnel dès le printemps démontre l'insuffisante anticipation de la Ville de Paris face à l'accélération du dérèglement climatique et à la multiplication d'épisodes de chaleur extrême ;

Considérant que la Ville de Paris s'est dotée d'un Plan Climat en novembre 2024 et d'une stratégie « Paris s'adapte », et qu'elle présente partout son dispositif comme abouti ;

Considérant que, malgré ces annonces, de nombreuses mesures concrètes d'adaptation restent absentes ou insuffisamment déployées dans les logements, écoles, équipements publics et espaces urbains ;

Considérant que l'État a sa part de responsabilité, mais que la Ville gère directement ses logements sociaux, ses écoles, et le suivi des personnes vulnérables, et qu'elle ne peut imputer ses propres manques au seul échelon national ;

Considérant que de nombreux immeubles de logement social de la Ville (Paris Habitat, RIVP, Elogie-Siemp) n'ont aucun volet, ni protection solaire, et que leurs locataires, souvent modestes et âgés, subissent des chaleurs intérieures dangereuses ; que la Ville ne dispose toujours pas d'un plan massif d'adaptation thermique du parc de logements sociaux ;

Considérant que les écoles ne disposent pas de stores thermiques, et qu'on s'y contente de ventilateurs ;

Considérant que de nombreuses cours d'école restent fortement minérales et insuffisamment végétalisées, aggravant les phénomènes d'îlots de chaleur urbains ;

Considérant qu'on ne saurait répondre à la chaleur en renvoyant les enfants chez eux, où il fait souvent plus chaud encore, imposant la présence d'un parent qui doit se libérer ;

Considérant que la veille téléphonique des personnes âgées repose sur le fichier REFLEX, où il faut s'inscrire soi-même, si bien que les plus isolées, qui n'y figurent pas, ne reçoivent aucun appel ; que les dispositifs municipaux de prévention de la canicule restent encore trop dépendants de démarches volontaires et insuffisamment fondés sur un repérage actif des personnes vulnérables ;

Considérant que plusieurs personnes âgées du 14^e arrondissement n'ont pas été contactées lors des derniers épisodes de forte chaleur ;

Sur proposition des élu-es du Nouveau Paris Populaire 14^e, le Conseil du 14^e arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :

Dresse et transmette au Conseil du 14^e arrondissement l'inventaire des logements sociaux de l'arrondissement équipés de protections solaires, et programme l'équipement chiffré de ceux qui en sont dépourvus ;

Présente un calendrier précis d'adaptation thermique des logements sociaux de l'arrondissement, incluant notamment l'installation de volets, stores extérieurs, protections solaires et solutions de rafraîchissement adaptées ;

Équipe les écoles de l'arrondissement de stores thermiques en commençant par les classes les plus exposées ;

Accélère la végétalisation des cours d'école, le déploiement des cours oasis, des zones d'ombre et des dispositifs de rafraîchissement dans les établissements scolaires ;

Déploie des toiles ombrières de grande ampleur dans les rues les plus exposées aux îlots de chaleur, afin de créer immédiatement des zones d'ombre continues pendant les périodes estivales ;

Complète le dispositif REFLEX par un repérage actif des personnes âgées isolées (porte-à-porte, gardien·nes, services sociaux, associations), pour que la veille ne dépende plus d'une inscription volontaire ;

Renforce le nombre de points « Halle Fraîcheur » tels des points d'eau, fontaines, espaces ombragés et lieux rafraîchis accessibles gratuitement dans l'arrondissement en période de canicule ;

Garantisse l'ouverture ininterrompue (24/7) de tous les îlots de fraîcheur, notamment dans les parcs, en période de vigilance canicule orange ou rouge ;

Rende compte au Conseil d'arrondissement, avant l'été, du déploiement réel de ces mesures dans l'arrondissement ;

Élabore un véritable plan ambitieux d'adaptation de la Ville de Paris aux températures extrêmes, avec des objectifs chiffrés et un calendrier public de déploiement des mesures d'adaptation de la ville aux fortes chaleurs.